



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Relations avec les organisations non gouvernementales ¹	
2. Lien avec le budget programme	
Objectifs stratégiques :	Résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation :
<i>International Insulin Foundation</i>	
11. Élargir l'accès aux technologies et produits médicaux et en améliorer la qualité et l'utilisation.	11.1 Plaidoyer et soutien en faveur de la formulation et du suivi de politiques nationales complètes concernant l'accès aux technologies et produits médicaux essentiels, leur qualité et leur utilisation. 11.3 Au Secrétariat, ainsi que dans les programmes régionaux et nationaux, élaboration – sur la base de données factuelles – et promotion d'orientations politiques pour inciter les agents de santé et les patients à faire un usage scientifiquement rationnel et économiquement efficace des technologies et produits médicaux.
<i>International Life Saving Federation</i>	
3. Prévenir et réduire la charge de morbidité, d'incapacité et de mortalité prématurée liée aux maladies chroniques non transmissibles, aux troubles mentaux, à la violence et aux traumatismes, et à la déficience visuelle.	3.1 Sensibilisation et soutien visant à accroître l'engagement politique, financier et technique dans les États Membres afin de traiter le problème des maladies chroniques non transmissibles, des troubles mentaux et comportementaux, de la violence, des traumatismes et des incapacités, ainsi que de la déficience visuelle, y compris la cécité.

¹ Conformément aux Principes régissant les relations entre l'OMS et les organisations non gouvernementales (résolution WHA40.25) et, notamment, sur la base d'un plan triennal de collaboration fondé sur des objectifs convenus mutuellement, le Conseil exécutif peut décider, selon le cas, d'admettre une organisation non gouvernementale à des relations officielles avec l'OMS, et de maintenir ou d'interrompre les relations existantes. Le document EB126/28 contient un projet de résolution incluant ces décisions. Les coûts généraux liés à l'application des Principes, y compris la notification des décisions du Conseil aux organisations non gouvernementales, sont incorporés dans l'objectif stratégique 12 du plan stratégique à moyen terme 2008-2013.

Les coûts de la collaboration, le cas échéant, sont toutefois supportés par le département technique avec lequel les plans ont été convenus. Le présent rapport fait par conséquent référence à l'objectif stratégique correspondant à chaque organisation non gouvernementale qui sera admise à des relations officielles avec l'OMS si le Conseil exécutif adopte la résolution dont le texte figure dans le document EB126/28. Les plans relatifs à la collaboration sont inclus dans les documents à distribution restreinte EB126/NGO/1 à 7.

Caritas Internationalis

2. Combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+)

2. Combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

3.3 Amélioration de la capacité des États Membres à recueillir, analyser, diffuser et utiliser des données sur l'ampleur, les causes et les conséquences des maladies chroniques non transmissibles, des troubles mentaux et neurologiques, de la violence, des traumatismes et des incapacités, ainsi que de la déficience visuelle, y compris la cécité.

3.5 Fourniture de conseils et d'un soutien aux États Membres pour la préparation et la mise en œuvre de programmes multisectoriels à l'échelle de la population pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles mentaux et comportementaux, la violence et les traumatismes, ainsi que la déficience visuelle, y compris la cécité.

2.1 Élaboration de directives, politiques générales, stratégies et autres outils pour la prévention, le traitement et les soins liés au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose, y compris des méthodes novatrices pour étendre la couverture des interventions dans les populations pauvres, difficiles d'accès et vulnérables.

2.1 Élaboration de directives, politiques générales, stratégies et autres outils pour la prévention, le traitement et les soins liés au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose, y compris des méthodes novatrices pour étendre la couverture des interventions dans les populations pauvres, difficiles d'accès et vulnérables.

2.2 Fourniture d'un soutien stratégique et technique aux pays pour étendre la mise en œuvre des interventions en matière de prévention, de traitement et de soins concernant le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, y compris l'intégration de la formation et de la prestation des services ; l'élargissement des réseaux de prestataires de services ; et le renforcement des moyens de laboratoire et l'amélioration des liens avec d'autres services de santé, tels que les services de santé sexuelle et génésique, de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, de nutrition, de traitement des toxicomanies, de soins aux personnes présentant des affections respiratoires, de lutte contre les maladies négligées et de salubrité de l'environnement.

2.3 Fourniture d'un soutien technique et de conseils à l'échelle mondiale concernant les politiques et les programmes destinés à promouvoir un accès équitable à des médicaments essentiels, des outils diagnostiques et des technologies de qualité garantie pour la prévention et le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, et leur utilisation rationnelle par les prescripteurs et les consommateurs ; et à assurer un approvisionnement ininterrompu en produits diagnostiques, sang et produits sanguins sécurisés, matériel d'injection, et autres technologies et biens essentiels.

2.5 Maintien de l'engagement politique et mobilisation des ressources assurée par des activités de sensibilisation et l'entretien de partenariats pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme aux niveaux national, régional et mondial ; fourniture d'un appui aux pays, le cas échéant, pour élaborer/renforcer et mettre en œuvre des mécanismes pour la mobilisation et l'utilisation des ressources et accroître la capacité d'absorption des ressources disponibles ; et accroissement de la participation des communautés et des personnes touchées pour étendre au maximum la couverture et les résultats de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Comité international pour la Surveillance des Technologies de Procréation assistée

4. Réduire la morbidité et la mortalité et améliorer la santé aux principaux stades de la vie (grossesse, accouchement, période néonatale, enfance et adolescence compris), tout en améliorant la santé sexuelle et génésique et en permettant à tous les individus de vieillir en restant actifs et en bonne santé.

4.2 Renforcement des capacités de recherche nationales selon les besoins et mise à disposition de données factuelles, de produits, de technologies, d'interventions et de méthodes d'exécution nouveaux présentant un intérêt aux niveaux national et/ou mondial afin d'améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, de permettre aux gens de vieillir en restant actifs et en bonne santé, et d'améliorer la santé sexuelle et génésique.

4.7 Mise à disposition de lignes directrices, d'approches et d'outils et fourniture d'un appui technique aux États Membres pour accélérer l'action en vue de la mise en œuvre de la stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux liés à la santé génésique, l'accent étant mis en particulier sur l'instauration d'un accès équitable à des services de santé sexuelle et génésique de qualité, en particulier là où les besoins ne sont pas satisfaits, et dans le respect des droits de l'homme pour ce qui touche à la santé sexuelle et génésique.

Réseau international pour le Traitement et la Recherche contre le Cancer

3. Prévenir et réduire la charge de morbidité, d'incapacité et de mortalité prématurée liée aux maladies chroniques non transmissibles, aux troubles mentaux, à la violence et aux traumatismes, et à la déficience visuelle.

3.6 Fourniture de conseils et d'un soutien aux États Membres pour améliorer les capacités de leurs systèmes de santé et systèmes sociaux à prévenir et prendre en charge les maladies chroniques non transmissibles, les troubles mentaux et comportementaux, la violence, les traumatismes et les incapacités, ainsi que la déficience visuelle, y compris la cécité.

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

International Insulin Foundation – Les activités qu'il a été convenu de mener concernent l'accès à l'insuline et aux soins pour les diabétiques dans les pays les plus pauvres. Elles ont trait à la réalisation des indicateurs 11.1.2 et 11.3.1 et devraient contribuer à atteindre respectivement les cibles pour 2013 concernant les 35 États Membres bénéficiant d'un soutien pour élaborer ou renforcer des systèmes nationaux complets d'achats ou d'approvisionnement et les 20 programmes nationaux ou régionaux bénéficiant d'un soutien pour promouvoir l'usage rationnel et économiquement efficace des technologies ou produits médicaux.

International Life Saving Federation – Lien avec l'indicateur 3.1.1 et les indicateurs 3.3.2 et 3.5.1 (concernant dans les deux cas la noyade), à savoir : nombre d'États Membres dont le ministère de la santé est doté d'un point focal ou d'une unité chargée de la prévention des traumatismes et de la violence possédant son propre budget ; nombre d'États Membres qui ont publié un document contenant des données nationales sur la prévalence et l'incidence des incapacités ; et nombre de lignes directrices applicables aux interventions multisectorielles pour prévenir la violence et les traumatismes involontaires publiées et largement diffusées.

Caritas Internationalis – Lien avec l'ensemble des résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation pour l'objectif stratégique 2 et avec une série d'autres résultats escomptés liés à la tuberculose et au VIH/sida.

Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+) – Les activités dans le cadre de cet objectif stratégique mettront l'accent sur : le renforcement et l'amélioration du traitement, des soins et du soutien concernant le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme de façon à assurer un accès équitable aux services de prévention, de traitement et de soins concernant le VIH, en particulier pour les populations gravement touchées et les groupes vulnérables ; les progrès de la recherche dans ces domaines ; la suppression des obstacles qui empêchent l'accès aux interventions et des entraves à leur utilisation et à la qualité ; et la contribution au renforcement des systèmes de santé d'une manière plus générale.

Comité international pour la Surveillance des Technologies de Procréation assistée – La collaboration devrait contribuer à la réalisation des indicateurs suivants : 4.2.2, Nombre d'études achevées et soutenues par l'OMS portant sur des questions prioritaires ; 4.7.1, Nombre d'États Membres mettant en œuvre la stratégie de l'OMS pour la santé génésique pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux liés à la santé génésique fixés à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, lors de l'examen quinquennal qui a suivi (CIPD+5), lors du Sommet du Millénaire et à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007 ; 4.7.2, Nombre d'États Membres cibles ayant passé en revue leurs législations, réglementations ou politiques nationales en matière de santé sexuelle et génésique.

Réseau international pour le Traitement et la Recherche contre le Cancer – Les activités qu'il a été convenu de mener ont trait à la promotion des améliorations concernant le diagnostic précoce du cancer dans le cadre des réformes des soins de santé primaires, y compris l'élaboration de modèles de meilleures pratiques pour le dépistage précoce. La mise au point d'instruments éducatifs et techniques et de la formation des professionnels de la santé à l'amélioration de la qualité des soins concernant le cancer vient compléter la fourniture de lignes directrices de l'OMS et contribue à la réalisation de l'indicateur 3.6.4. La collaboration qu'il a été convenu de mener devrait aussi améliorer la sensibilisation à l'importance des soins palliatifs (et la disponibilité des opioïdes) et conduire à la mise sur pied d'un centre de soins palliatifs.

3. Incidences budgétaires

a) Coût estimatif total de la mise en œuvre sur toute la durée des activités du Secrétariat demandées dans la résolution (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)

International Life Saving Federation – US \$55 000.

Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+) – US \$150 000.

Comité international pour la Surveillance des Technologies de Procréation assistée – US \$40 000.

Toutes les autres organisations non gouvernementales – Néant.

b) Coût estimatif pour l'exercice 2010-2011 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)

International Life Saving Federation – US \$35 000.

Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+) – US \$100 000.

Comité international pour la Surveillance des Technologies de Procréation assistée – US \$20 000.

Toutes les autres organisations non gouvernementales – Sans objet.

c) Le coût estimatif indiqué au point b) est-il inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2010-2011 ?

International Life Saving Federation – Oui.

Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+) – Oui.

Comité international pour la Surveillance des Technologies de Procréation assistée – Oui.

Toutes les autres organisations non gouvernementales – Sans objet.

4. Incidences financières

Comment sera financé le coût estimatif visé au point 3.b) (indiquer les sources de fonds éventuelles) ?

International Life Saving Federation – Fonds extrabudgétaires.

Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+) – Les fonds destinés aux activités communes proviendront avant tout de ressources attribuées à des activités de partenariat et à des activités techniques spécifiques prévues au budget programme. Ces fonds proviendront avant tout du budget et plan de travail unifié de l'ONUSIDA.

Comité international pour la Surveillance des Technologies de Procréation assistée – Le financement a déjà été prévu au budget programme.

Toutes les autres organisations non gouvernementales – Sans objet.

5. Incidences administratives

a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)

International Insulin Foundation – La plupart des Régions, en fonction des besoins nationaux.

International Life Saving Federation – Siège de l'OMS, Bureau régional du Pacifique occidental et deux pays choisis.

Caritas Internationalis – Siège de l'OMS et pays choisis.

Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+) – Siège de l'OMS et, le cas échéant, bureaux régionaux concernés et pays choisis.

Comité international pour la Surveillance des Technologies de Procréation assistée – Siège de l'OMS avec activités spécifiques au niveau du pays prévues en Afrique du Sud, en Égypte, en Inde, au Japon et au Mexique, moyennant l'approbation des bureaux régionaux et des bureaux de pays concernés de l'OMS. Les activités techniques seront menées à bien par l'organisation non gouvernementale avec l'appui technique du point focal au Siège en consultation avec les homologues chargés de la santé sexuelle et génésique au niveau régional et au niveau du pays.

Réseau international pour le Traitement et la Recherche contre le Cancer – Siège de l'OMS, bureaux régionaux concernés et pays choisis – Brésil, Inde, Kenya, Nigéria, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Yémen.

b) La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? Si non, préciser les besoins sous c)

Toutes les organisations non gouvernementales – Oui.

c) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)

Toutes les organisations non gouvernementales – Sans objet.

d) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre des activités)

Toutes les organisations non gouvernementales – trois ans pour la mise en œuvre, après quoi le Conseil exécutif examinera les relations conformément aux Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales.

= = =